

SOLUSCOPE
43, bd de la Barnière
13010 Marseille

Tél. : 33/(0).491.83.21.22
Fax : 33/(0).491.83.21.10

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation : Nom: **SOLUSCOPE A**
Code du produit: 1242000

Identification de la société/entreprise : Laboratoires ANIOS.
Pavé du Moulin.59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.
Tél : + 33 (0)3 20 67 67 67.
Fax :+ 33 (0)3 20 67 67 68.

Co-distribué par : MEDLORE
43, bd de la Barnière - 13010 MARSEILLE - FRANCE
Tél : + 33 (0)4 91 83 21 22
Fax : +33 (0)4 91 83 21 10

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **+44 12 35 470 054**

Société/Organisme: GMJ Phoenix

Utilisation de la substance/préparation : **Désinfection des endoscopes.**
S'utilise mélangé au SOLUSCOPE P (dilution extemporanée des deux produits par l'automate SOLUSCOPE).

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives (présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%) :

CAS	N°CE	N° Index	Nom Chimique	Concentration	Symbole	Phrases R
67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	PROPANE-2-OL	>=25.00% et <50.00%.	Xi F	11-36-67
Autres substances apportant un danger :				Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente		

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

95-14-7	202-394-1	1,2,3-BENZOTRIAZOLE		>=2.50% et <10.00%	Xn	22
68989-03-7		N-ALKYL"COPRAH"DI (PENTA DECA HYDROXYETHYL) METHYL AMMONIUM METHOSULFATE		>=0.00% et <2.50%	Xn N	38-41-51/53-22
Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :				Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente		

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Inflammable.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :	Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.
En cas de projections ou de contact avec les yeux :	Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
En cas de projections ou de contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..	
Moyen d'extinction approprié :	Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :	Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. Combinaison complète de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes de nettoyage :	En cas de dispersion accidentelle, ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :	Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Produit d'usage externe - Ne pas avaler. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas mélanger avec d'autres produits que ceux prévus pour l'activation de la solution.
Prévention des incendies :	Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Equipements et procédures recommandés :	Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact du produit avec les yeux. Point d'eau à proximité.
Stockage :	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Température de stockage conseillée : de +5°C à +25°C. Conserver UNIQUEMENT dans le récipient d'origine. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage. Conserver hors de la portée des enfants.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :	S'assurer d'une bonne ventilation des locaux. Les concentrations dans l'atmosphère du lieu de travail ne doivent pas dépasser les valeurs limites données dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------------	---

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
67-63-0	-	-	400	980	-	84
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
67-63-0	II,1	200	500	C		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
67-63-0	(400)	(983)	(500)	(1230)	-	S

Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante avec risque de dépassement des VLE, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection des mains :	Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés. A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le néoprène ou le nitrile. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.
Protection des yeux et du visage :	Eviter le contact avec les yeux.

	Porter des lunettes à coques.
	Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
Protection de la peau :	Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques
MESURES D'HYGIENE :	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité:	< 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Neutre.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Diluable.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Couleur :	Incolore
Odeur :	caractéristique de l'alcool
Intervalle de Point Eclair:	23°C. < Point d'éclair <= 55°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	6.25 .
Température d'auto-inflammation:	non précisé.
Température de décomposition:	non précisé.
Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non précisé

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.	
Conditions à éviter :	Eviter toute exposition à la chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits, exceptés ceux définis pour l'utilisation.
Produits de décomposition dangereux :	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.	
Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.	
En cas d'exposition par inhalation :	L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.
En cas d'ingestion :	L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.
En cas de projections ou de contact avec la peau :	Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.
En cas de projections ou de contact avec les yeux :	Irritation oculaire : notamment rougeur de la conjonctive et larmoiements.
Autres données :	Evaluation de l'effet irritant/corrosif sur la peau chez le lapin (OCDE 404) du mélange SOLUSCOPE P et A (solution aqueuse à 1.2% chacun) : La préparation apparaît non irritante pour la peau. Evaluation de l'effet irritant/corrosif aigu sur l'oeil chez le lapin (OCDE 405) du mélange SOLUSCOPE P et A (solution aqueuse à 1.2% chacun) : La préparation apparaît irritante pour les yeux.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité : La préparation contient des substances très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques, et pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique, sans entraîner la classification de celle-ci.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

Ne pas déverser le produit en grande quantité dans les égouts.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 * détergents contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions : de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1993 = LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (SOLUTION D'ISOPROPANOL)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.		
	3	F1	III	3	30	LQ7	274-640E		
IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.			
	3	-	III	5 L	F-E,S-E	223 274 944 955			
IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	
	3	-	III	309	60 L	310	220 L	A3	
	3	-	III	Y309	10 L	-	-	-	

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :



Irritant

Inflammable

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36 Irritant pour les yeux.

R 10 Inflammable.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 37 Porter des gants appropriés.

S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Dispositions particulières :	Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation
Nomenclature des installations classées. (France)	
Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) : N°1433	- en (Quantité > 50 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. - en (Quantité > 5 t) mais (Quantité < 50 t) Régime D.
Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de) : N°1433	- en (Quantité > 10 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km - en (Quantité > 1 t) mais (Quantité < 10 t) Régime D.
Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432	- en (Quantité > 10000 t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km
Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432	- en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2 km - en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D
Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail :	Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

- R 11 Facilement inflammable.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - <http://www.infodyne.fr> -